

Demande /Autorisation de rejet des eaux usées traitées par un système d'assainissement non collectif dans le milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau, réseau, ...)

1. Demandeur

Nom et prénom du demandeur : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél : _____ Courriel : _____

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : _____ Commune : _____
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : _____
Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : _____

2. Lieu de rejet des eaux usées traitées

- ☐ Fossé ou réseau d'eaux pluviales communal : **autorisation de la Mairie**
☐ Fossé le long de la route départementale : **autorisation du Président du Conseil Départemental** (demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental)
☐ Fossé, cours d'eau ou canalisation le long d'une route nationale : **autorisation de la DDT**
☐ Fossé présent sur une propriété privée : **autorisation du propriétaire au point de rejet**
☐ **Je suis propriétaire de l'exutoire au point de rejet**

Les effluents rejetés correspondront aux normes de rejet en vigueur de l'arrêté du 07 septembre 2009, à savoir :

- 35 mg/l pour la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours)
- 30 mg/l pour les MES (Matière En Suspension)

PERSONNE PHYSIQUE OU MORAL AUTORISANT LE REJET :

Cadre réservé à l'autorité compétente

Nom et prénom ou dénomination : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél : _____
Courriel : _____

☐ REFUSE

☐ AUTORISE

M..... à rejeter les eaux usées traitées issues de l'installation d'assainissement non collectif situé sur la parcelle cadastrée..... dans le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejet autorisés par l'arrêté du 07 septembre 2009.

Observations :

Fait à, le

Fait à, le

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

www.sciences-environnement.fr